**Termes de référence de** **l’évaluation FINALE du projet « RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DES MOYENS DE SUBSISTANCE RURAUX ET DU système DE GOUVERNANCE LOCALE, AUX RISQUES ET A LA VARIABILITE CLIMATIQUE AU BENIN-PMSD»**

1. **INTRODUCTION**

Conformément aux politiques et procédures de suivi et d’évaluation du PNUD et du FEM, tous les projets de moyenne ou grande envergure appuyés par le PNUD et financés par le FEM doivent faire l’objet d’une évaluation finale (EF) à la fin du projet. Les présents Termes de Référence (TdR) visent à préciser le mandat pour l’évaluation finale du projet de grande envergure intitulé « Renforcement de la résilience des moyens de subsistance ruraux et du système de gouvernance locale, aux risques et à la variabilité climatique au Bénin-PMSD » (n° PIMS 5433), mis en œuvre sous la direction technique du Centre de Partenariat et d’Expertise pour le Développement Durable (CePED) sous tutelle du Ministère du Développement et de la Coordination de l’action gouvernementale (MDC).

Ce projet a été lancé en février 2018 et se trouve actuellement dans sa cinquième année de mise en œuvre sur une durée totale de cinq ans (2018- 2022).

Le présent mandat énonce les éléments à prendre en compte dans le cadre de l’évaluation finale dudit projet conformément aux [Directives pour la conduite d’évaluation finale des projets appuyés par le PNUD et financés par le FEM](http://web.undp.org/evaluation/guideline/documents/GEF/TE_GuidanceforUNDP-supportedGEF-financedProjects.pdf).

1. **CONTEXTE ET SITUATION DU PROJET**

Etant conscient des défis liés au climat, le Bénin a ratifié la Convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), le 30 juin 1994. Conformément à cet engagement et dans le cadre de la mise en œuvre de la Décision 28/CP.7prise à la 7ème session de ladite Convention, en novembre 2001 et relative à l’élaboration des Programmes d’Actions Nationaux aux fins de l’Adaptation aux changements climatiques (PANA), le Bénin a lancé en janvier 2008 son PANA avec l’appui du Fonds pour l’Environnement Mondial (FEM). Ce document a permis au Bénin d’identifier les risques climatiques majeurs auxquels sont soumises ses populations. Il s’agit de la sécheresse, des pluies tardives et violentes et des inondations.

En effet, il ressort des conclusions du PANA-BENIN que dans les zones agroécologiques du Sud, du centre et du nord du Bénin, la sécheresse, les pluies tardives et violentes et les inondations constituent les risques climatiques majeurs. Les ressources les plus exposées à ces risques sont les bassins versants, les terres, la biodiversité, l’agriculture vivrière, les ressources en eau, les cultures maraîchères, les cultures de rente, la pêche et l’élevage. Les groupes sociaux les plus exposés à ces risques sont les petits exploitants agricoles, les maraîchers et exploitants agricoles émergeants, les pêcheurs et les éleveurs tant leur exploitation que leur santé.

Par ailleurs, les vents forts et les vagues de chaleur sont deux phénomènes climatiques susceptibles d'augmenter dans un avenir proche. Certains risques locaux tels que l'élévation du niveau de la mer ont une empreinte géographique limitée mais un impact social et économique important.

Pour réduire la vulnérabilité des populations face à ces risques climatiques identifiés, le PANA-BENIN a retenu cinq (05) mesures prioritaires et urgentes à mettre en œuvre à travers des projets. Ainsi, plusieurs projets ont été élaborés dont le projet de Renforcement de la Résilience des Moyens de Subsistance Ruraux et du Système de Gouvernance Locale, aux Risques et à la Variabilité Climatique au Bénin après le PANA Agriculture et le PANA Energie. Pour la mise en œuvre desdites mesures, le Bénin a bénéficié d’un financement du Fonds des Pays les Moins Avancés (LDCF).

* 1. **Informations générales sur le projet** 
     1. **Brève présentation du projet**

Le projet de Renforcement de la Résilience des Moyens de Subsistance Ruraux et du Système de Gouvernance Locale, aux Risques et à la Variabilité Climatique au Bénin, également appelé PMSD vise à renforcer la résilience de l’agriculture et des moyens de subsistance et intégrer les considérations relatives aux risques climatiques dans les processus de planification nationaux et décentralisés afin que les communautés locales soient moins vulnérables aux changements climatiques.

Il répond à la troisième mesure prioritaire identifiée lors du PANA-BENIN de 2008, qui vise à « Renforcer la disponibilité de l’eau pendant les périodes sèches aux fins d’adaptation des populations aux changements climatiques ». Pour atteindre son objectif, le PMSD est axé sur trois (03) composantes qui se renforcent mutuellement. Il s’agit de :

* la composante 1 qui permet de renforcer la capacité des départements et des municipalités dans les zones ciblées, ainsi que de tous les ministères concernés, à intégrer pleinement les risques et les opportunités liés au changement climatique dans leurs travaux de planification du développement et de budgétisation ;
* la composante 2 qui permet de réduire la vulnérabilité des communautés ciblées aux effets néfastes du changement climatique en fournissant une formation technique et des investissements intelligents, des infrastructures de collecte et de gestion de l’eau pour une agriculture productive, car la modification des régimes pluviométriques est le principal risque induit par le changement climatique pour l’agriculture béninoise, principalement pluviale ;
* la composante 3 qui améliore les capacités d'adaptation des communautés ciblées en soutenant la diversification de leurs activités génératrices de revenus.

Le PMSD s’appuie entre autres sur les succès et résultats significatifs du projet PANA-1 Agriculture’(Programme d'Adaptation Intégrée de Lutte contre les effets néfastes du Changement Climatique sur la Production Agricole et la Sécurité Alimentaire au Bénin), qui a été mis en œuvre dans neuf (09) sites pilotes à travers le Bénin et a permis d’une part, d'améliorer les capacités d'adaptation de nombreux agriculteurs pauvres et d’autre part, d'introduire des technologies d'adaptation et le développement de l'innovation, en utilisant une approche recherche-action. Le PMSD s'appuie sur les impacts positifs et les enseignements tirés de cette approche innovante, pour accompagner les groupes cibles dans la construction des approches et méthode de production résilientes et durables.

* + 1. **Buts et objectifs du projet**

L’objectif général du projet est de soutenir la résilience de l'agriculture et des moyens de subsistance et intégrer les considérations relatives aux risques climatiques dans les processus de planification nationaux et décentralisés afin que les communautés locales soient moins vulnérables aux changements climatiques. De façon spécifique il s’agit de :

1. inclure le changement climatique et le genre dans les plans et budgets de développement aux niveaux national et local ;
2. améliorer les infrastructures agricoles productives et les compétences humaines pour faire face à la modification des régimes pluviométriques ;
3. améliorer la capacité d'adaptation des communautés par des activités génératrices de revenus plus diversifiées.
   * 1. **Arrimage du projet avec les ODD, l’UNSDCF et le CPD-2019-2023**

Le projet PMSD contribue à la réalisation des ODD, de l’UNSDCF et du CPD comme indiqué ci-après :

|  |  |
| --- | --- |
| ODD | ODD1(Faim zéro) ; ODD 8 (Emploi productif et travail décent) ; ODD 12 (Consommation et production durable) ; ODD 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques). |
| UNSDCF | ***Effet 1*** : D’ici à 2023, les populations béninoises, en particulier les plus vulnérables, sont plus résilientes et ont une meilleure qualité de vie par l'accès à un emploi décent, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à une énergie propre, et par la gestion durable des ressources naturelles, des effets néfastes des changements climatiques, des crises et des catastrophes |
| CPD | ***Produit 1.2:*** Les groupes marginalisés, en particulier les jeunes et les femmes en situation de sous-emploi, ont davantage les capacités techniques nécessaires pour accéder aux technologies agricoles adaptées aux changements climatiques et ainsi mieux gagner leur vie et améliorer leur productivité. |

* + 1. **Zone d’intervention du projet**

Le projet PMSD est mis en œuvre à travers 09 sites répartis dans 05 communes à savoir les communes de Avrankou (Kotan, Danmè-Kpossou), Bohicon (Dakpa), Bopa (Agbodji, Sèhomi), Ouaké (Kadolassi, Kpakpalaré) et Savalou (Aouiankanmè, Damè).

Le projet vise à développer, renforcer et amplifier les résultats positifs obtenus dans le cadre du projet PANA 1-Agriculture[[1]](#footnote-1). Dans cet optique, 03 communes bénéficiaires du projet PANA1 sont également prises en compte par le PMSD. Il s’agit des communes de Bopa, Ouaké et Savalou.

Les 05 communes couvertes ont été choisies en fonction de la vulnérabilité de leurs populations aux effets néfastes des changements climatiques selon les critères ci-après :

* l’indice de gravité en terme  de pauvreté ;
* les zones agroécologiques les plus vulnérables selon le PANA[[2]](#footnote-2) ;
* le poids démographique de la commune
* la part des ménages économiquement vulnérables ;
* le pourcentage des ménages confrontés à une insécurité alimentaire modérée et grave
* l’engagement de la municipalité (pour les municipalités concernées) pendant la mise en œuvre

À la suite de la sélection des municipalités prioritaires, les villages ont été identifiés et sélectionnés sur la base de critères objectifs partagés avec les acteurs municipaux à savoir :

* un village n’est pas entrain d’exécuter ou d’élaborer un plan de renforcement de  a résilience ;
* indice de gravité de la pauvreté élevé ;
* indice de gravité de la pauvreté élevé dans une zone basse (zon  vulnérable) ;
* possède d’importants problèmes de dégradation des terres ;
* contribue de façon significative à la production agricole de la municipalité.
  + 1. **Budget total et Co-financement prévu.**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Financement par bailleur (s)** | **Bailleur (s)** | **En Dollars USD** |
| GEF LDCF | **4.450.000** |
| COFINANCEMENT PARALLÈLE (tous autres cofinancements qui ne sont pas des cofinancements en espèces administrés par le PNUD) | |
| Projet Commune du Millénaire de Bonou, pour un développement durable (PCM-BONOU) | 15.000.000 |
| Projet Village du Millénaires | 12.000.000 |
| Centre pour le Partenariat et l’Expertise pour le Développement Durable (CePED) | 3.000.000 |
| **Total co-financement** | **30.000.000** |

* + 1. **Brève description des dispositifs institutionnels et tout autre accord conclu avec les partenaires et les parties prenantes pertinents**

Le Partenaire d’Exécution du projet est le Centre de Partenariat et d’Expertise pour le Développement Durable (CePED) en tant que structure sous tutelle du Ministère du Développement et de la Coordination de l’action gouvernementale (MDC). Le projet est géré selon les procédures nationales (NIM).

Au niveau local les principales parties prenantes du projet sont les bénéficiaires (agriculteurs pauvres, les experts des services de vulgarisation agricole, les ONG locales) et les municipalités de Avrankou, Bohicon, Bopa, Ouaké et Savalou.

Au niveau national, les parties prenantes du projet sont le Ministère du Développement et de la Coordination de l’action gouvernementale (MDC), le Ministère de l’Agriculture, de l’Elevage et de la Pêche (MAEP), le Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD), l’Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB), le Ministère de l’Eau et des Mines (MEM).

Dans le cadre de sa mise en œuvre, les organes de gouvernance du projet sont : (i) le Comité de Pilotage du Programme de Coopération ; (ii) le Comité Technique de gestion du projet ; (iii) l’Equipe de Gestion du Projet ; (iv) les Arrangements d’audit NIM et HACT.

La mise en œuvre de certaines actions du projet a nécessité la signature de protocoles d’accord de partenariat avec des structures publiques et partenaires de réalisation du projet. Il s’agit de :

* la signature de protocoles d’accord de partenariat avec le Laboratoire d’Economie Publique (LEP) pour la réalisation de quatre études à savoir : Mesures fiscales et non fiscales liées auxchangements climatiques à prendre en compte dans les lois des finances à venir ; Modélisation de l’impact des politiques publiques sur les ODD ; Cadre opérationnel des indicateurs du secteur du Cadre deVie et du développement Durable en lien avec les ODD ; Traduction des Contributions Déterminées au niveau National en Plan d'Affaires Climat.
* la signature de protocoles d’accord de partenariat avec le Centre Béninois de la Recherche Scientifique et de l’Innovation (CBRSI) pour la réalisation de deux études à savoir : Etude de base sur l’ODD 7 portant sur l’énergie propre et à coût abordable ; Etude de base sur l’ODD 13 portant sur la lutte contre les changements climatiques et ses répercussions.
  + 1. **Contexte de la pandémie de la COVID-19 au Bénin et impact sur la mise en œuvre du projet**

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré la COVID-19 pandémie mondiale, le nouveau coronavirus s'étant rapidement propagé dans toutes les régions du monde. A l’instar de la plupart des pays, le Bénin a également subi les effets de la pandémie de la COVID-19 depuis le 16 mars 2020, date de l’enregistrement du premier cas confirmé, jusqu’à décembre 2021 où les cas de contamination ont comme cé à baisser ; ce qui a conduit le Gouvernement à procéder à un [allègement des mesures préventives et restrictives, le 16 mars 2022](https://www.gouv.bj/actualite/1713/coronavirus-levee-mesures-preventives-restrictives-gouvernement-relance-activites-economiques-culturelles-sociales/).

Cette crise sanitaire ayant des effets sur l’économie béninoise dans son ensemble, a également impacté négativement la mise en œuvre du projet au cours de la période 2020-2021. Les principaux impacts enregistrés concernaient le blocage des travaux en cours sur les différents sites d’intervention du projet, l’impossibilité pour l’équipe du projet de procéder à des suivis directs et autres activités de terrain et le report de certaines activités nécessitant la mobilisation des partenaires et bénéficiaires attendant la levée des mesures de restriction du travail de proximité. Toutefois, le cordon sanitaire a été levé depuis le 10 mai 2020 et les activités nécessitant des déplacements sur le terrain ont repris avec des limites sur la mobilisation des acteurs.

Face à cette situation sanitaire, le PMSD a apporté des appuis à ses bénéficiaires pour les aider à appliquer les gestes barrières face à la maladie et à relancer leurs activités malgré la crise. En outre, des mesures ont été prises par l’équipe de projet pour permettre de poursuivre les activités prévues dans les plans de travail malgré les restrictions, et surtout de rattraper les éventuels retards dès la levée de ces limitations. On peut citer par exemple : (i) la poursuite et l’accélération de l’élaboration des différents documents (notes conceptuelles, TdR, plans de formation, etc.) ainsi que des activités de réflexion à réaliser au bureau ; (ii) la priorisation du télétravail au cours de la période de restriction ; (iii) la poursuite du suivi des travaux en s’appuyant notamment sur les points focaux du PMSD au niveau des mairies.

1. **OBJECTIFS DE L’EVALUATION FINALE**

Le présent mandat vise à :

* évaluer la réalisation des résultats du projet par rapport à ce qui était prévu et tirer des leçons qui peuvent à la fois améliorer la durabilité des bénéfices de ce projet et contribuer à l’amélioration générale de la programmation du PNUD ;
* encourager la responsabilité et la transparence ;
* évaluer l’étendue des réalisations du projet.

Par ailleurs, en vue de réduire les effets néfastes de la COVID-19 sur ses résultats, le projet avait défini et mis en œuvre quelques mesures de prévention et de protection sur la base des prescriptions du gouvernement et en lien avec les recommandations de l’UNCT à savoir :

* la sensibilisation des communautés sur la COVID-19, ses effets et les mesures de prévention et de protection par le biais des canaux de communication ;
* l’appui aux communautés pour l’acquisition de moyens et dispositifs de lutte contre la propagation de la COVID-19 ;
* la réalisation des abreuvoirs pour sédentariser le cheptel animal et limiter la propagation de la COVID 19 relatif au déplacement des éleveurs ;
* la poursuite de la formation des bénéficiaires sur les itinéraires techniques de production et la mise en place de périmètres aménagés en tenant compte de la pandémie de la COVID 19.

Ces interventions seront prises en compte dans le champ de la présente évaluation.

1. **APPROCHE ET MÉTHODOLOGIE DE L’EVALUATION FINALE**

Le rapport d’évaluation finale doit fournir des informations fondées sur des données factuelles crédibles, fiables et utiles.

L’équipe de l’évaluation finale doit examiner toutes les sources d’information pertinentes, y compris les documents élaborés pendant la phase de préparation (tels que le FIP, le plan de lancement du PNUD, la Procédure de détection des risques environnementaux et sociaux du PNUD/PDRES), le document de projet, les rapports de projet, dont les RMP annuels, les révisions du budget du projet, les rapports sur les enseignements tirés, les documents stratégiques et juridiques nationaux et tout autre matériel que l’équipe juge utile pour étayer cette évaluation. L’équipe de l’EF doit examiner les indicateurs de base/outils de suivi de référence et à mi-parcours du domaine focal du FEM, soumis au FEM au moment de l’approbation du directeur et aux étapes de mi-parcours, ainsi que les indicateurs de base/outils de suivi qui doivent être complétés avant le début de la mission d’EF sur le terrain.

L’équipe d’évaluation doit suivre une approche participative et consultative afin d’assurer une implication active de l’équipe du projet, des homologues gouvernementaux (notamment le point focal opérationnel du FEM), des partenaires de mise en œuvre, du bureau-pays du PNUD, de la conseillère technique régionale du NCE, PNUD, , et autres parties prenantes.

En particulier, l’évaluation sera basée sur :

* ***une analyse documentaire*** qui sera fondée sur toutes les sources d’informations pertinentes, y compris les documents élaborés pendant la phase de préparation du projet (par exemple, Fiche d’identité du projet (FIP), Plan d’initiation du projet du PNUD, Politique de sauvegardes environnementales et sociales du PNUD, le Document de projet, les rapports de projets dont l’Examen annuel de projets/PIR, les révisions du budget du projet, les rapports d’enseignements tirés, les documents stratégiques et juridiques nationaux, et tout autre matériel que l’équipe juge utile pour étayer l’examen). L’équipe chargée de l’évaluation finale examinera également l’outil de suivi de référence du domaine d’intervention du FEM présenté au FEM, et l’outil de suivi à mi-parcours du domaine d’intervention du FEM ainsi que l’outil de suivi final qui doit être complété avant le début de la mission sur le terrain.
* ***les rencontres et entretiens*** avec les acteurs concernés (le MDC, le CePED, le MAEP, le MCVDD, l’INRAB, le MEM, les populations bénéficiaires et les municipalités de Avrankou, Bohicon, Bopa, Ouaké et Savalou, les Agences Territoriales de Développement Agricole, les ONG locales, les hauts fonctionnaires et les chefs d’équipes/de composantes, les experts et les consultants clés dans le domaine concerné, le comité directeur du projet, le monde universitaire, les autorités locales et les OSC, etc.) ;
* ***les questionnaires*** individuels ou de groupe ;
* les techniques participatives ou toute autre méthode de collecte de l’information pertinente ;
* l’exploitation et l’analyse des informations collectées en vue de la production du rapport.

La conception et la méthodologie spécifiques de l’évaluation finale devraient émerger des consultations entre l'équipe d’évaluation et les parties susmentionnées concernant ce qui est approprié et faisable pour atteindre le but et les objectifs de l’évaluation finale et répondre aux questions d'évaluation, compte tenu des limites de budget, de temps et de données. L'équipe de l’évaluation finale doit utiliser des méthodologies et des outils sensibles au genre et veiller à ce que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ainsi que d'autres questions transversales et les ODD, soient intégrés dans le rapport d’évaluation finale.

L'approche méthodologique finale, y compris le calendrier des entretiens, les visites sur le terrain et les données à utiliser dans l'évaluation, doit être clairement décrite dans le rapport initial de l’évaluation et être entièrement discutée et convenue entre le PNUD, les parties prenantes et l'équipe d’évaluation.

En outre, l’équipe d’évaluation est censée effectuer des missions sur le terrain, notamment sur les sites du projet à Avrankou, Bohicon, Bopa, Ouaké et Savalou, et ce, en fonction de l’évolution de la situation sécuritaire sur le terrain.Le rapport final doit décrire l’ensemble de l’approche adoptée pour l’EF et la justification de cette approche en rendant explicites les hypothèses sous-jacentes, les défis, les forces et les faiblesses concernant les méthodes et l’approche de l’évaluation.

[Par ailleurs, il n’existe plus de mesures restrictives liées à la lutte contre la COVID-19](https://www.gouv.bj/coronavirus/flashinfos/). Ainsi, les déplacements à l’intérieur du pays sont autorisés. L’entrée sur le territoire béninois, aussi bien par les frontières terrestres, aériennes que maritimes, est assujettie à la présentation d’un test PCR négatif datant de 5 jours au plus ou d’un TDR antigénique négatif de 72h au plus.

1. **PORTÉE DÉTAILLÉE DE L’EVALUATION FINALE**

L’évaluation finale évaluera la performance du projet par rapport aux attentes énoncées dans le cadre logique / cadre de résultats du projet (voir l’Annexe A des TdR). Autrement, l’évaluation devra couvrir tous les résultats du PMSD relatifs à ses trois composantes dans les communes de Avrankou, Bohicon, Bopa, Ouaké et Savalou, depuis son démarrage.

Les constats de l’évaluation devront couvrir sans exception les domaines ci-après. Une présentation complète du contenu du rapport de l’évaluation finale est fournie en Annexe C des TdR.

Les critères nécessitant une notation sont marqués d’un astérisque (\*).

1. ***Résultats***
2. ***Conception / formulation de projet***

* Priorités nationales et appropriation par le pays
* Théorie du changement
* Égalité des sexes et autonomisation des femmes
* Mesures de protection sociale et environnementale
* Analyse du cadre de résultats : logique et stratégie du projet, indicateurs
* Hypothèses et risques

1. Enseignements tirés des autres projets pertinents (par exemple, dans le même domaine focal) incorporés dans la conception du projet
2. Participation prévue des parties prenantes
3. Les liens entre le projet et d’autres interventions au sein du secteur
4. Modalités de gestion
5. ***La mise en œuvre du projet***

* Gestion adaptative (modification de la conception du projet et des produits du projet au cours de la mise en œuvre)
* Participation réelle des parties prenantes et accords réels de partenariat
* Financement et cofinancement du projet
* Suivi et évaluation : conception à l’entrée (\*), mise en œuvre (\*) et évaluation globale du S&E (\*)
* Partenaire de mise en œuvre (PNUD) (\*) et agence d’exécution (\*), contrôle/mise en œuvre globale du projet et exécution (\*)
* Gestion des risques, y compris les Normes environnementales et sociales

1. ***Résultats du projet***

* Évaluer la réalisation des résultats par rapport aux indicateurs en rendant compte du niveau de progrès pour chaque objectif et indicateur de résultat au moment de l’évaluation finale et en notant les réalisations finales
* Pertinence (\*), Efficacité (\*), Efficience (\*) et réalisation globale du projet (\*)
* Durabilité : financière (\*), sociopolitique (\*), du cadre institutionnel et de la gouvernance (\*), environnementale (\*), probabilité globale de durabilité (\*)
* Appropriation par les pays
* Égalité des sexes et autonomisation des femmes
* Questions transversales (réduction de la pauvreté, amélioration de la gouvernance, atténuation des changements climatiques et adaptation à ceux-ci, prévention des catastrophes et relèvement, droits fondamentaux, renforcement des capacités, coopération Sud-Sud, gestion des connaissances, volontariat, etc., selon les cas)
* Additionnalité du FEM
* Rôle de catalyseur / Effet de réplication
* Progrès vers l’impact

**Les questions à adresser pour chacun des domaines se trouvent dans les** [**directives pour la conduite d’évaluation finale des projets appuyés par le PNUD et financés par le FEM**](http://web.undp.org/evaluation/guideline/documents/GEF/TE_GuidanceforUNDP-supportedGEF-financedProjects.pdf)**, de la page 40 à la page 62.**

1. ***Principales constatations, conclusions, recommandations et leçons apprises***

* L'équipe d’évaluation inclura un résumé des principales constatations dans le rapport de l’évaluation finale. **Les constatations doivent être présentées comme des déclarations de fait fondées sur l'analyse des données.**
* La section sur les conclusions sera rédigée à la lumière des constatations. **Les conclusions doivent être des déclarations complètes et équilibrées, bien étayées par des preuves et logiquement liées aux constatations**. Elles doivent mettre en évidence les forces, les faiblesses et les résultats du projet, répondre aux questions clés de l'évaluation et fournir des informations sur l'identification et/ou les solutions aux problèmes importants ou aux questions pertinentes pour les bénéficiaires du projet, le PNUD et le FEM, y compris les questions liées au genre, l’égalité et l’autonomisation des femmes.
* La section sur les recommandations doit fournir des recommandations concrètes, pratiques, réalisables et ciblées destinées aux utilisateurs cibles de l'évaluation, sur les actions et décisions à prendre**. Les recommandations doivent être spécifiquement étayées par des preuves et liées aux constatations et aux conclusions relatives aux questions clés abordées par l'évaluation.**
* Le rapport d’évaluation doit également inclure les leçons qui peuvent être tirées de l'évaluation, y compris les meilleures pratiques pour résoudre les problèmes liés à la pertinence, à la performance et au succès qui peuvent fournir les connaissances acquises dans les circonstances particulières (méthodes programmatiques et d'évaluation utilisées, partenariats, effet de levier financier, etc.) applicables à d’autres interventions du FEM et du PNUD. Lorsque cela est possible, l'équipe d’évaluation devrait inclure des exemples de bonnes pratiques dans la conception et la mise en œuvre du projet.
* Il est important que les conclusions, recommandations et leçons tirées incluent les résultats liés à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.

Le rapport d’évaluation finale comprendra un tableau des notes d'évaluation, comme indiqué ci-dessous :

**Tableau 1 des TdR : Tableau de notations d’évaluation pour le Renforcement de la résilience des moyens de subsistance ruraux et du système de gouvernance locale, aux risques et à la variabilité climatique au Bénin-PMSD**

|  |  |
| --- | --- |
| **Suivi et évaluation** | **Notation[[3]](#footnote-3)** |
| Conception du suivi et de l’évaluation au démarrage |  |
| Mise en œuvre du plan de suivi et d’évaluation |  |
| Qualité globale du suivi et de l’évaluation |  |
| **Mise en œuvre et exécution** | **Notation** |
| Qualité de la mise en œuvre/contrôle par le PNUD |  |
| Qualité de l'exécution : partenaires de mise en œuvre |  |
| Qualité globale de la mise en œuvre/exécution |  |
| **Évaluation des résultats** | **Notation** |
| Pertinence |  |
| Efficacité |  |
| Efficience |  |
| Évaluation globale des résultats du projet |  |
| **Durabilité** | **Notation** |
| Ressources financières |  |
| Socio-politique/économique |  |
| Cadre institutionnel et gouvernance |  |
| Environnemental |  |
| Probabilité globale de la durabilité |  |

1. **CRITERES D’EVALUATION ET QUESTIONS CLES**

L’évaluation doit respecter les principaux critères ci-après sans se limiter à ces derniers :

**Tableau : Liste non exhaustive des questions clés par critère d’évaluation**

| **Critères d’évaluation** | **Questions clés** |
| --- | --- |
| Pertinence | * Dans quelle mesure les objectifs du projet étaient-ils conformes aux priorités nationales de développement ? * Dans quelle mesure le projet a-t-il répondu de manière appropriée aux changements politiques, juridiques, économiques, institutionnels, etc., dans le pays ? * Dans quelle mesure le projet a-t-il été formulé conformément aux stratégies nationales et locales pour faire progresser l'égalité des sexes ? * Dans quelle mesure le projet était-il conforme au Plan stratégique du PNUD, au CPD, au PNUAD, au Cadre de coopération pour le développement durable des Nations Unies (UNSDCF), aux ODD et à la programmation stratégique du FEM ? * Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à la théorie du changement pour un outcome du programme de pays ? * Dans quelle mesure les parties prenantes concernées ont participé au projet ? * Dans quelle mesure le projet a-t-il été formulé en fonction des besoins et des intérêts de tous les groupes de parties prenantes ciblés et/ou pertinents ? * Dans quelle mesure l'intervention est éclairée par les besoins et les intérêts de divers groupes de parties prenantes grâce à une consultation approfondie ? * Dans quelle mesure les enseignements tirés d'autres projets pertinents ont-ils été pris en compte dans la conception du projet ? |
| Efficacité | * Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué aux résultats et produits du programme de pays, aux ODD, au Plan stratégique du PNUD, aux priorités stratégiques du FEM et aux priorités nationales de développement ? * Quels sont les facteurs qui ont contribué à l'obtention ou non des résultats escomptés ? * Dans quelle mesure les résultats/produits réels du projet correspondaient à ce qui était prévu ? * Quels sont les domaines dans lesquels le projet a eu le plus et le moins de réalisations ; et quels sont les facteurs contributifs ? * Dans quelle mesure l'intervention a atteint ou devrait atteindre des résultats (produits, résultats et impacts, y compris les avantages environnementaux mondiaux) en tenant compte des facteurs clés qui ont influencé les résultats ? * Quels sont les facteurs contraignants, tels que les risques socio-économiques, politiques et environnementaux ; fêtes culturelles et religieuses, etc. et comment elles ont-ils été surmontées ? * Quelles sont les stratégies alternatives qui auraient été plus efficaces pour atteindre les objectifs du projet ? * Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes et à une approche fondée sur les droits humains ? * Dans quelle mesure une approche sensible au genre et fondée sur les droits de l'homme a été intégrée dans la conception et la mise en œuvre du projet ? |
| Efficience : | * Dans quelle mesure y a-t-il eu une utilisation efficace et économique des ressources financières et humaines et une répartition stratégique des ressources (fonds, ressources humaines, temps, expertise, etc.) pour atteindre les résultats ? * Le projet a-t-il achevé les activités prévues et atteint ou dépassé les résultats attendus en termes de réalisation des objectifs environnementaux et de développement mondial conformément au calendrier et aussi rentable que prévu initialement ? * Quelle est la comparaison du coût et du temps du projet par rapport à l'équation output/outcomes à celle de projets similaires ? * Quels sont les coûts du non-octroi de ressources pour l’intégration de l'égalité des sexes et les droits de l'homme (par exemple, des avantages accrus qui auraient pu être obtenus pour un investissement modeste) ? * Quelle provision de ressources adéquates a-t-il fallu pour intégrer l'égalité des sexes et les droits de l'homme dans le projet en tant qu'investissement dans les avantages à court, moyen et long terme ? * Dans quelle mesure l'allocation des ressources aux groupes ciblés tient compte de la nécessité de donner la priorité aux personnes les plus marginalisées ? * Dans quelle mesure la structure de gestion du projet telle que décrite dans le document de projet a été efficace pour générer les résultats attendus ? * Dans quelle mesure les fonds et les activités du projet ont été livrés en temps opportun ? * Dans quelle mesure le système de S&E du projet a assuré une gestion efficace et efficiente du projet ? |
| Durabilité | * Quelle est la probabilité que des ressources financières soient disponibles une fois l'assistance du FEM terminée pour soutenir la poursuite des avantages (activités génératrices de revenus et tendances pouvant indiquer qu'il est probable qu'il y aura des ressources financières adéquates pour soutenir les résultats du projet) ? * Existe-t-il des risques sociaux ou politiques susceptibles de compromettre la longévité des résultats du projet ? * Quel est le risque que le niveau d'appropriation par les parties prenantes (y compris l'appropriation par le gouvernement et d'autres parties prenantes clés) soit insuffisant pour permettre de pérenniser les résultats/avantages du projet ? * Les différentes parties prenantes clés voient-elles qu'il est dans leur intérêt que les bénéfices du projet continuent d'affluer ? * Y a-t-il une sensibilisation suffisante du public/des parties prenantes à l'appui des objectifs à long terme du projet ? * Les leçons apprises sont-elles documentées par l'équipe de projet sur une base continue ? * Les aspects réussis du projet sont-ils transférés aux parties appropriées, aux futurs bénéficiaires potentiels et à d'autres qui pourraient apprendre du projet et éventuellement le reproduire et/ou l'étendre à l'avenir ? * les résultats en matière de genre obtenus sont-ils à court ou à long terme ? * Les cadres juridiques, les politiques, les structures de gouvernance et les processus constituent-ils une menace pour la poursuite des avantages du projet ? * Existe-t-il des facteurs environnementaux qui pourraient compromettre le flux futur des avantages environnementaux du projet ? * Certaines activités dans la zone du projet constitueront-elles une menace pour la durabilité des résultats du projet ? |
| Appropriation nationale | * Le concept de projet trouve-t-il son origine dans les plans nationaux sectoriels et de développement ? * Les résultats (ou résultats potentiels) du projet ont-ils été intégrés dans les plans sectoriels et de développement nationaux ? * Les représentants nationaux concernés (par exemple, les responsables gouvernementaux, la société civile, etc.) sont-ils activement impliqués dans l'identification, la planification et/ou la mise en œuvre du projet ? * Le gouvernement bénéficiaire a-t-il maintenu son engagement financier envers le projet ? * Le gouvernement a-t-il approuvé des politiques et/ou modifié des cadres réglementaires conformément aux objectifs du projet ? * Les représentants nationaux concernés du gouvernement et de la société civile ont-ils été impliqués dans la mise en œuvre du projet, y compris dans le cadre du comité de projet ? * Un comité intergouvernemental a-t-il été chargé d'assurer la liaison avec l'équipe du projet, reconnaissant que plus d'un ministère devrait être impliqué ? |
| Egalité des sexes et autonomisation des femmes | * Quelle est l'efficacité du projet à contribuer à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes ? * Comment les résultats en matière de genre ont progressé ou ont contribué aux résultats du projet en matière d'environnement, de climat et/ou de résilience ? * Les résultats en matière de genre obtenus sont-ils à court ou à long terme ? * Existe-t-il un impact négatif potentiel sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ? Si oui, que peut-on faire pour atténuer cela ? * Indiquez auquel des domaines de résultats suivants le projet a contribué (indiquez autant de domaines de résultats que nécessaire et décrivez les résultats spécifiques qui ont été attribués au projet) : o Contribuer à combler les écarts entre les sexes dans l'accès et le contrôle des ressources ; o Améliorer la participation et la prise de décision des femmes dans la gouvernance des ressources naturelles ; o Cibler les avantages et les services socio-économiques pour les femmes. |
| Progrès vers l’objectif et les effets attendus | * Dans quelle mesure l’effet attendu du projet est-il réalisé ? * Dans quelle mesure l’atteinte de l’effet dépend de la réalisation des produits du projet et d’autres facteurs qui affectent l’atteinte de l’effet ? |

1. **CALENDRIER**

La durée totale de l’évaluation finalesera de *trente (30) jours ouvrables fermes à payer, qui peuvent s’étaler* sur environ *huit (08) semaines* à compter de *la date de signature des contrats* des consultants. Le calendrier provisoire de l’évaluation est le suivant, T indiquant le temps ou la date, avec T0 comme la date de clôture pour le dépôt des candidatures :

|  |  |
| --- | --- |
| **CALENDRIER** | **ACTIVITÉ** |
| T0 | Clôture des candidatures |
| T1 = T0 + 7 Jours | Sélection de l’équipe chargée de l’évaluation finale |
| T2 = T1 + 7 Jours | Préparation de l’équipe (remise des Documents de projet) |
| T3 = T2 + 4 Jours | Examen des documents et préparation du Rapport initial |
| T4 = T3 + **3 Jours** | Finalisation etvalidation du **Rapport d’initiation** au plus tard au début de la mission d’évaluation finale |
| T5 = T4 + **10 Jours** | Mission: réunions avec les parties prenantes, entretiens, visites sur le terrain |
| T6 = T5 + **2 Jours** | **Réunion de synthèse de la mission et présentation des premières conclusions** - au plus tôt à la fin de la mission |
| T7 = T6 + 8 **Jours** | Préparation et soumission du **projet de rapport** |
| T8 = T7 + **2 Jours** | Prise en compte des observations et contributions dans le tableau de l’audit trail et finalisation et soumission du rapport |
| T9= T8 + 3 Jours | Préparation des réponses de gestion par la direction de mise en œuvre du projet |
| T10 = T9 + 2 Jours | Organisation par la direction de mise en œuvre du projet, d’un atelier/séance de restitution avec les parties prenantes |
| T11 = T10 + 2 Jours | Date prévue d’achèvement de l’ensemble du processus d’évaluation finale |

Les possibilités de visites sur place devraient être exposées dans le Rapport d’initiation.

1. **LIVRABLES ATTENDUS DE L’EVALATION FINALE**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **#** | **Documents à produire** | **Description** | **Délais** | **Responsabilités** |
| **1** | **Rapport d’initiation de l’évaluation finale** | L’équipe chargée de l’évaluation précise ses objectifs,méthodes d’examen et calendrier | Au plus tard 2 semaines avant la mission de terrain : (T4) | L’équipe d’évaluation présente le rapport à l’Unité mandatrice et à la direction du projet |
| **2** | **Rapport Préliminaire** | Premières conclusions | Fin de la mission : (T7) | L’équipe d’évaluation présente les conclusions à l’Unité mandatrice et à la direction du projet |
| **3** | **Projet de Rapport final** | Rapport complet (rédigé à l’aide des directives sur le contenu figurant à l’annexe B des TdR) avec les annexes | Dans les trois semaines suivant le démarrage de la mission : (T8) | Le projet de rapport sera envoyé à l’Unité mandatrice, le groupe de référence ; il sera ensuite révisé par l’Unité coordonnatrice du projet, et le point focal opérationnel du FEM |
| **4** | **Rapport final \* + Audit Trail** | Rapport révisé avec les renvois détaillant comment il a été donné suite (ou non) aux commentaires reçus dans le rapport final *(voir le modèle en Annexe H des TdR)* | Une semaine après la réception des commentaires du PNUD sur le projet de rapport : (T8) | Le rapport final sera envoyé à l’Unité mandatrice |

\*Le rapport final d’évaluation doit être rédigé en anglais. Le cas échéant, l’Unité mandatrice peut prévoir la traduction du rapport dans une langue plus couramment parlée par les parties prenantes nationales.

Tous les rapports finaux d’évaluation finale seront soumis à une analyse de la qualité effectuée par le Bureau indépendant d’évaluation (BIE) du PNUD. Pour plus de détails sur l’analyse qualité des évaluations décentralisées réalisée par le BIE, veuillez consulter la section 6 du [Guide d’évaluation du PNUD.](http://web.undp.org/evaluation/guideline/French/section-6.shtml)

1. **DISPOSITIONS RELATIVES À L’EVALUATION FINALE**

C’est l’Unité mandatrice qui a la responsabilité principale de gérer l’évaluation. L’Unité mandatrice de l’évaluation du projet est le bureau de pays du PNUD Bénin.

L’Unité mandatrice passera un contrat avec les consultants et s’assurera que l’équipe d’évaluation disposera en temps utile des indemnités journalières et des facilités de voyage dans le pays. L’équipe de projet aura la responsabilité de prendre contact avec l’équipe d’évaluation afin de lui fournir tous les documents nécessaires, de préparer les entretiens avec les parties prenantes, et d’organiser les visites sur le terrain.

1. **COMPOSITION DE L’ÉQUIPE**

Une équipe composée de deux consultants indépendants conduira l’évaluation. Elle sera dirigée par un consultant international, chef d’équipe justifiant de solides expériences internationales en évaluation de projets. Le consultant associé sera un expert national avec des expériences en évaluation et dans le champ thématique du projet PMSD. Les consultants ne peuvent pas avoir participé à la préparation, la formulation, et/ou la mise en œuvre du projet (y compris la rédaction du Document de projet), ne doivent pas avoir effectué l’évaluation à mi-parcours de ce projet et ne devront pas avoir de conflit d’intérêts en relation avec les activités liées au projet.

Les critères de sélection se présentent comme ci-après :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **N°** | **Critères** | **Barème** | **Description des critères** |
| **1** | Expériences spécifiques pertinentes | 70 | Expérience récente dans les méthodologies d’évaluation de la gestion axée sur les résultats (05) |
| Expérience de l’utilisation d’indicateurs SMART et de la reconstruction ou de la validation de scénarios de base ; (03) |
| Compétence en gestion adaptative telle qu’appliquée dans le domaine de l’adaptation aux changements climatiques (03) |
| Expérience dans l’évaluation de projets (05) |
| Expérience professionnelle *au Bénin ou dans la sous-région ouest-africaine* ; (08) |
| Expérience professionnelle d’au moins 10 ans dans des secteurs techniques pertinents ; (10) |
| Compréhension avérée des questions liées au genre et changements climatiques ; (05) |
| Expérience de l'évaluation et de l'analyse sensibles au genre ; (10) |
| Expérience dans la collaboration avec le FEM ou les évaluations du FEM ; (10) |
| Expérience dans l’évaluation/la révision de projet dans le système des Nations Unies ou toute autre organisation internationale ou sous régionale (08) |
| Une expérience dans la mise en œuvre d'évaluations à distance sera considérée comme un atout. (03) |
| **2** | Communication et langues | 15 | Compétences avérées en matière d’analyse  Maitrise de l’anglais (écrit et parlé)  Maitrise du français (écrit et parlé) |
| **3** | Education | 15 | Consultant principal : Diplôme de niveau BAC+5 en sciences sociales, *gestion des projets de modèle d’adaptation aux changements climatiques, en agroéconomie, ou équivalent*;  Consultant national : Diplôme de Maîtrise en *gestion, environnement, changements climatiques, avec une formation complémentaire en sciences sociales.* |
| **TOTAL** | | **100** |  |

1. **ÉTHIQUE D’ÉVALUATION**

L'équipe d’évaluation sera tenue de respecter les normes éthiques les plus élevées et devra signer un code de conduite lors de l'acceptation de la mission. Cette évaluation sera menée conformément aux principes énoncés dans les « Directives éthiques pour l'évaluation » de l'UNEG. L'évaluateur doit protéger les droits et la confidentialité des fournisseurs d'informations, des personnes interrogées et des parties prenantes par des mesures visant à garantir le respect des codes juridiques et autres codes pertinents régissant la collecte de données et la communication des données. L'évaluateur doit également assurer la sécurité des informations recueillies avant et après l'évaluation et des protocoles pour assurer l'anonymat et la confidentialité des sources d'information là où cela est attendu. Les informations et les données recueillies dans le processus d'évaluation doivent également être utilisées uniquement pour l'évaluation et non à d'autres fins sans l'autorisation expresse du PNUD et des partenaires.

1. **MODALITÉS DE PAIEMENT ET SPÉCIFICATIONS**

Le paiement des consultants se fera comme suit :

* 20% du paiement après approbation du rapport de démarrage ;
* 40% après la présentation du projet de rapport d’évaluation ;
* 40% après le dépôt du rapport d’évaluation.

Critères à remplir pour émettre le paiement final de 40 %[[4]](#footnote-4)

* Le rapport final d’EF comprend toutes les exigences énoncées dans les TdR de l’EF et suit les directives relatives à l’EF.
* Le rapport final d’EF est rédigé clairement, organisé de façon logique et il est spécifique au projet concerné (le texte n’a pas été copié et collé à partir d’autres rapports d’évaluation à mi-parcours).
* La piste d’audit inclut les réponses et les justifications de tous les commentaires recensés.

1. **PROCESSUS DE PRÉSENTATION DES CANDIDATURES[[5]](#footnote-5)**

**Processus recommandé de présentation des propositions :**

1. **Lettre confirmant la manifestation d’intérêt et la disponibilité** à l’aide du modèle[[6]](#footnote-6) fourni par le PNUD ;
2. **CV** et **Notice personnelle** ([Formulaire P11](http://www.undp.org/content/dam/undp/library/corporate/Careers/P11_Personal_history_form.doc)) [[7]](#footnote-7);
3. **Brève description de la méthode de travail/proposition technique** indiquant les raisons pour lesquelles la personne estime être la mieux placée pour réaliser la mission attribuée, et méthodologie proposée indiquant de quelle manière elle abordera et réalisera la mission attribuée ; (1 page au maximum)
4. **Proposition financière** indiquant le montant total tout frais compris du contrat et toute autre dépense relative au déplacement (billet d’avion, indemnités journalières, etc), qui seront détaillées conformément au modèle en [annexe I des TdR.](#AnnexeH) Dans le cas où un candidat travaillerait pour une organisation/entreprise/institution et prévoirait la facturation par son employeur des frais de gestionrelativement à la procédure pour qu’il soit mis à la disposition du PNUD en vertu d’un accord de prêt remboursable(RLA), le candidat devra le signaler ici et s’assurer que tous les frais associés sont compris dans la proposition financière soumise au PNUD.

Tous les documents associés (y compris les attestations de travail, de bonne fin d’exécution, les diplômes et certifications pertinents,… etc.) à la candidature devront être présentés à l’adresse : Programme des Nations Unies pour le développement au Bénin Lot 111 Zone résidentielle 01BP 506 Cotonou Tel: + 229 21 31 30 45/46 Fax: + 229 21 31 57 86 dans une enveloppe cachetée indiquant la référence suivante « Consultant pour l’évaluation finale du projet « Renforcement de la résilience des moyens de subsistance ruraux et du système de gouvernance locale, aux risques et à la variabilité climatique au Bénin-PMSD » ou par courrier électronique à l’adresse suivante UNIQUEMENT : [(voir](mailto:registry.bj@undp.org) l’Avis).

**Les candidatures incomplètes ne seront pas examinées.**

**Critères d’évaluation des propositions :** seules les candidatures qui répondent et sont conformes aux critères seront évaluées. Les offres seront évaluées selon une méthode qui associe plusieurs évaluations – la formation et l’expérience dans des fonctions similaires compteront pour 70 pour cent et le tarif proposé comptera pour 30 pour cent de l’évaluation totale. Le candidat qui obtiendra la meilleure évaluation, et qui acceptera les conditions générales du PNUD, se verra attribuer le contrat.

1. **ANNEXES DES TDR**

*(Ajouter les annexes suivantes à la version finale des TdR)*

* Annexe A des TdR : Cadre logique du projet/de résultats
* Annexe B des TdR : Dossier d’informations sur le projet, soumis à l’examen de l’équipe de l’EF
* Annexe C des TdR : Contenu du rapport d’EF
* Annexe D des TdR : Modèle de matrice de critères d’évaluation
* Annexe E des TdR : Code de conduite du GNUE applicable aux évaluateurs
* Annexe F des TdR : Échelles de notation de l’EF
* Annexe G des TdR : Formulaire d’approbation du rapport d’EF
* Annexe H des TdR : Piste d’audit de l’EF
* Annexe I des TdR : Canevas de proposition financière

[**Annexe A des TdR : Cadre logique/des résultats du projet** (**Page 42 du document de projet**)](https://open.undp.org/projects/00107827)

**Annexe B des TdR : Dossier d’information sur le projet à examiner par l’équipe de l’évaluation finale**

|  |  |
| --- | --- |
| # | Article (versions électroniques de préférence si disponibles) |
| 1 | Formulaire d’identification de projet (PIF) |
| 2 | Plan d’initiation du PNUD |
| 3 | Document final du projet PNUD-FEM avec toutes les annexes |
| 4 | Demande d’approbation du PDG |
| 5 | Procédure d’examen social et environnemental (SESP) du PNUD et plans de gestion connexes (le cas échéant) |
| 6 | Rapport de l’atelier de lancement |
| 7 | Rapport d’examen à mi-parcours et réponse de la direction aux recommandations de l’examen à mi-parcours |
| 8 | Tous les rapports de mise en œuvre de projet (PIR) |
| 9 | Rapports d’étape (trimestriels, semestriels ou annuels, avec plans de travail et rapports financiers connexes) |
| 10 | Rapports de mission de surveillance |
| 11 | Procès-verbaux des réunions du conseil d’administration du projet et d’autres réunions (c.-à-d. réunions du comité d’évaluation du projet) |
| 12 | Outils de suivi du FEM (depuis l’approbation du PDG, les étapes à mi-parcours et terminales) |
| 13 | Indicateurs de base du FEM/LDCF/SCCF (du PIF, de l’approbation du PDG, des stades à moyen et terminal); pour les projets GEF-6 et GEF-7 uniquement |
| 14 | Données financières, y compris les dépenses réelles par résultat du projet, y compris les coûts de gestion, et y compris la documentation de toute révision budgétaire importante |
| 15 | Données sur le cofinancement avec les contributions attendues et réelles ventilées par type de cofinancement, source et si la contribution est considérée comme un investissement mobilisé ou une dépense récurrente |
| 16 | Rapports d’audit |
| 17 | Copies électroniques des résultats du projet (livrets, manuels, rapports techniques, articles, etc.) |
| 18 | Échantillon de documents de communication de projet |
| 19 | Liste récapitulative des réunions officielles, des ateliers, etc. tenus, avec la date, le lieu, le sujet et le nombre de participants |
| 20 | Toutes les données de suivi socio-économiques pertinentes, telles que les revenus moyens / niveaux d’emploi des parties prenantes dans la zone cible, la variation des revenus liés aux activités du projet |
| 21 | Liste des contrats et des éléments d’approvisionnement supérieurs à environ 5 000 $ US (c.-à-d. organisations ou entreprises sous contrat pour les extrants du projet, etc., sauf dans les cas d’informations confidentielles) |
| 22 | Liste des projets/initiatives connexes contribuant aux objectifs du projet approuvés/lancés après l’approbation du projet du FEM (c.-à-d. tout résultat exploité ou « catalytique ») |
| 23 | Données sur l’activité pertinente du site Web du projet – par exemple, nombre de visiteurs uniques par mois, nombre de pages vues, etc. sur une période pertinente, le cas échéant |
| 24 | Document de programme de pays du PNUD (CPD) |
| 25 | Liste/carte des sites du projet, mettant en évidence les visites suggérées |
| 26 | Liste et coordonnées du personnel du projet, des principaux intervenants du projet, y compris les membres du conseil d’administration du projet, l’ATR, les membres de l’équipe de projet et les autres partenaires à consulter |
| 27 | Livrables du projet qui fournissent des preuves documentaires de la réalisation des résultats du projet |

**Annexe C des TdR : Contenu du rapport d’évaluation finale**[[8]](#footnote-8)

|  |  |
| --- | --- |
| i. | Page de titre |
|  | * Titre du projet appuyé par le PNUD et financé par le FEM |
|  | * No projet SIGP PNUD et no projet FEM |
|  | * Calendrier de l’EF et date du rapport final d’EF |
|  | * Région et pays concernés par le projet |
|  | * Domaine focal/Programme stratégique du FEM |
|  | * Agence d’exécution, partenaire de mise en œuvre et autres partenaires du projet |
|  | * Membres de l’équipe de l’EF |
| ii. | Remerciements |
| iii. | Table des matières |
| iv. | Acronymes et abréviations |
| 1. | Résumé analytique (3-4 pages) |
|  | * Tableau d’informations sur le projet |
|  | * Description du projet (brève) |
|  | * Tableau de notations d’évaluation |
|  | * Résumé concis des constatations, des conclusions et des enseignements tirés |
|  | * Tableau récapitulatif des recommandations |
| 2. | Introduction (2-3 pages) |
|  | * Finalité et objectif de l’EF |
|  | * Portée |
|  | * Méthodologie |
|  | * Collecte et analyse des données |
|  | * Déontologie |
|  | * Limites de l’évaluation |
|  | * Structure du rapport de l’EF |
| 3. | Description du projet (3-5 pages) |
|  | * Démarrage et durée du projet, y compris les étapes |
|  | * Contexte de développement : facteurs environnementaux, socioéconomiques, institutionnels et politiques pertinents pour l’objectif et la portée du projet |
|  | * Problème que le projet cherche à régler : menaces et obstacles |
|  | * Objectifs immédiats et de développement du projet |
|  | * Résultats attendus |
|  | * Principales parties prenantes : liste récapitulative |
|  | * Théorie du changement |
| 4. | Constatations |
| 4.1 | Conception/élaboration du projet |
|  | * Analyse du cadre de résultats : logique et stratégie du projet, indicateurs |
|  | * Hypothèses et risques |
|  | * Enseignements tirés des autres projets pertinents (par exemple, dans le même domaine focal) incorporés dans la conception du projet |
|  | * Participation prévue des parties prenantes |
|  | * Les liens entre le projet et d’autres interventions au sein du secteur |
| 4.2 | Mise en œuvre du projet |
|  | * Gestion adaptative (modification de la conception du projet et des produits du projet au cours de la mise en œuvre) |
|  | * Participation réelle des parties prenantes et accords réels de partenariat |
|  | * Financement et cofinancement du projet |
|  | * Suivi et évaluation : conception à l’entrée (\*), mise en œuvre (\*) et évaluation globale (\*) |
|  | * Mise en œuvre/contrôle par le PNUD (\*) et exécution par le partenaire de mise en œuvre (\*), mise en œuvre/exécution globale du projet (\*), coordination et problèmes opérationnels |
|  | * Gestion des risques, y compris les Normes environnementales et sociales (mesures de protection) |
| 4.3 | Résultats et impacts du projet |
|  | Progression vers les objectifs et les résultats attendus |
|  | Pertinence (\*) |
|  | Efficacité (\*) |
|  | Efficience (\*) |
|  | Réalisation globale (\*) |
|  | Durabilité : financière (\*), sociopolitique (\*), du cadre institutionnel et de la gouvernance (\*), environnementale (\*), probabilité globale de durabilité (\*) |
|  | Appropriation par les pays |
|  | Égalité des sexes et autonomisation des femmes |
|  | Questions transversales |
|  | Additionnalité du FEM |
|  | Effet de catalyseur/de réplication |
|  | Progrès vers l’impact |
| 5. | Principales constatations, conclusions, recommandations et enseignements tirés |
|  | * Principales constatations |
|  | * Conclusions |
|  | * Recommandations |
|  | * Enseignements tirés |
| 6 | Annexes |
|  | * TdR de l’EF (sans les annexes aux TdR) |
|  | * Itinéraire de la mission d’EF, y compris le résumé des visites sur le terrain |
|  | * Liste des personnes interrogées |
|  | * Liste des documents examinés |
|  | * Matrice des questions d’évaluation (critères d’évaluation avec les questions clés, les indicateurs, les sources de données et la méthodologie) |
|  | * Questionnaires utilisés et résumés des réponses |
|  | * Tableaux de cofinancement (si non inclus dans le corps du rapport) |
|  | * Échelles de notation de l’EF |
|  | * Formulaire signé d’acceptation du code de conduite du consultant en évaluation |
|  | * Formulaire signé du code de conduite du GNUE |
|  | * Formulaire signé d’approbation du rapport d’EF |
|  | * *À joindre séparément :* Piste d’audit de l’EF |
|  | * *À joindre séparément : indicateurs de base ou outils de suivi FEM/FPMA/FSCC pertinents* |

**Annexe D** **des TdR : Modèle de matrice de critères d’évaluation**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Questions sur les critères d’évaluation** | **Indicateurs** | **Sources** | **Méthodologie** |
| Pertinence: Quel est le lien entre le projet et les principaux objectifs du domaine d’intervention du FEM et les priorités en matière d’environnement et de développement aux niveaux local, régional et national? | | | |
| *(inclure des questions d’évaluation)* | *(c.-à-d. relations établies, niveau de cohérence entre la conception du projet et l’approche de mise en œuvre, activités spécifiques menées, qualité des stratégies d’atténuation des risques, etc.)* | *(c.-à-d. documentation du projet, politiques ou stratégies nationales, sites Web, personnel du projet, partenaires du projet, données recueillies tout au long de la mission TE, etc.)* | *(c.-à-d. analyse de documents, analyse de données, entrevues avec le personnel du projet, entrevues avec les intervenants, etc.)* |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| Efficacité : Dans quelle mesure les résultats et les objectifs escomptés du projet ont-ils été atteints? | | | |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| Efficience : Le projet a-t-il été mis en œuvre efficacement, conformément aux normes et standards internationaux et nationaux ? | | | |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| Durabilité : Dans quelle mesure y a-t-il des risques financiers, institutionnels, sociopolitiques et/ou environnementaux liés au maintien des résultats des projets à long terme? | | | |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| Égalité des sexes et autonomisation des femmes : Comment le projet a-t-il contribué à l’égalité des sexes et à l’autonomisation des femmes ? | | | |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| Incidence : Y a-t-il des indications que le projet a contribué ou permis de réaliser des progrès vers la réduction du stress environnemental et/ou l’amélioration de l’état écologique? | | | |
|  |  |  |  |
| *(Élargissez le tableau pour inclure des questions pour tous les critères évalués : suivi et évaluation, surveillance/mise en œuvre du PNUD, exécution par les partenaires de mise en œuvre, questions transversales, etc.)* | | | |

**Annexe E des TDR : Code de conduite du UNEG applicable aux évaluateurs**

L’indépendance concerne la capacité à évaluer sans subir d’influence indue ni de pression d’une quelconque partie (y compris le groupe chargé du recrutement) et à garantir aux évaluateurs le libre accès aux renseignements sur l’objet de l’évaluation. L’indépendance assure une légitimité et une perspective objective aux évaluations. Une évaluation indépendante réduit le risque de conflits d’intérêts qui pourraient survenir avec les notes attribuées par les personnes impliquées dans la gestion du projet évalué. L’indépendance est l’un des dix principes généraux de l’évaluation (avec les principes, objectifs et cibles.

**Les évaluateurs/consultants :**

1. Doivent présenter des informations complètes et équitables dans leur évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées.
2. Doivent divulguer l’ensemble des conclusions d’évaluation, ainsi que les informations sur leurs limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l’évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats.
3. Doivent protéger l’anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations. Les évaluateurs doivent accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à ne pas s’engager. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s’assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu’à leur source. Les évaluateurs n’ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l’évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.
4. Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d’actes répréhensibles pendant qu’ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d’enquêter sur la question. Ils doivent consulter d’autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu’il y a le moindre doute à savoir s’il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.
5. Doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d’intégrité et d’honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l’homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s’en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu’une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l’évaluation et en faire connaître l’objet et les résultats d’une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.
6. Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l’évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.
7. Doivent respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l’utilisation des ressources de l’évaluation.
8. Doivent veiller à ce que l’indépendance de jugement soit maintenue et que les conclusions et recommandations de l’évaluation soient présentées de manière indépendante.
9. Doivent confirmer qu’ils n’ont pas participé à la conception et à l’exécution du projet évalué, ni à aucune activité de conseil le concernant, et qu’ils n’ont pas effectué l’évaluation à mi-parcours du projet.

**Formulaire d’accord avec le Consultant chargé de l’évaluation**

Accord pour le respect du Code de conduite du système des Nations Unies en matière d’évaluation :

Nom de l’évaluateur : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom de l’Organisation de conseils (le cas échéant) : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des Nations Unies en matière d’évaluation et je m’engage à le respecter.

Signé à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (Lieu) le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (Date)

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Annexe F des TdR : Echelles de notation de l’EF**

|  |  |
| --- | --- |
| Notations pour les résultats, de l’efficacité, de l’efficience, du suivi et de l’évaluation, de la mise en œuvre/de la surveillance, de l’exécution, de la pertinence | Notations pour la durabilité : |
| 6 = Très satisfaisant (HS) : dépasse les attentes et/ou aucune lacune  5 = Satisfaisant (S) : répond aux attentes et/ou pas ou lacunes mineures  4 = Modérément satisfaisant (MS) : répond plus ou moins aux attentes et/ou à certaines lacunes  3 = Modérément insatisfaisant (MU) : légèrement inférieur aux attentes et/ou lacunes importantes  2 = Insatisfaisant (U) : nettement inférieur aux attentes et/ou lacunes majeures  1 = Très insatisfaisant (HU) : graves lacunes  Impossible d’évaluer (U/A) : les informations disponibles ne permettent pas une évaluation | 4 = Probable (L) : risques négligeables pour la durabilité  3 = Modérément probable (ML) : risques modérés pour la durabilité  2 = Modérément improbable (MU) : risques importants pour la durabilité  1 = Peu probable (U) : risques graves pour la durabilité  Impossible d’évaluer (U/A) : Impossible d’évaluer l’incidence et l’ampleur prévues des risques pour la durabilité |

**Annexe G** **des TdR : Formulaire d’approbation du Rapport d’EF**

|  |
| --- |
| **Rapport d’évaluation terminale pour** *(Titre du projet et ID PIMS du PNUD*) **examiné et approuvé par :**  **Unité mandatrice (point focal S&E)**  Nom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  **Conseiller technique régional (Nature, climat et énergie)**  Nom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |

**Annexe H des TdR : Piste d’audit de l’EF**

*Ce qui suit est un modèle pour l’équipe de l’EF afin de montrer comment les commentaires reçus sur le projet de rapport TE ont (ou n’ont pas été) incorporés dans le rapport final de l’EF. Cette piste d’audit doit figurer en annexe dans le rapport final de l’EF, mais ne pas être jointe au dossier du rapport.*

**Aux commentaires reçus le** *(date)* **de l’évaluation terminale de** *(nom du projet) (Projet PNUD PIMS #)*

Les commentaires suivants ont été formulés à l’égard de l’ébauche du rapport d’EF; ils sont référencés par institution/organisation (n’incluent pas le nom du commentateur) et suivent le numéro de commentaire de changement (colonne « # ») :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Établissement/**  **Organisation** | **#** | **L’emplacement du commentaire No./** | **Commentaires/Commentaires sur l’ébauche du rapport TE** | **L’équipe TE**  **l’intervention et les mesures prises;** |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

**ANNEXE I des TdR: Canevas de proposition financière**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Désignations** | **Taux h/j** | **Nombre/Qté** | **Montants** |
| Honoraire |  |  |  |
| Perdiem (s’il y a nécessité d’aller sur le terrain) |  |  |  |
| Tous autres frais (à préciser) |  |  |  |

1. Programme intégré d’adaptation pour lutter contre les effets du changement climatique sur la production agricole et la sécurité alimentaire [↑](#footnote-ref-1)
2. Zone 1 : Karimama, Malanville, Nord Kandi. Zone 4 : Ouaké, Ouest-Djougou, Copargo, Tanguiéta, Matéri, Cobli, Boukoumbé, Natitingou, Toukountouna, Kouandé. Zone 5 : Bassila, Sud-Tchaourou, Aplahoué, Kétou, Bantè, Glazoué, Dassa, Savè, Djidja. Zone 8 : Ouidah, Abomey, Calavi, So-Ava, Lokossa, Athièmé, Comè, Grand-popo, Sèmè-Podji, Aguégués, Dangbo, Adjohoun [↑](#footnote-ref-2)
3. Les résultats, l'efficacité, l'efficience, le S&E, la mise en œuvre/la supervision et l'exécution, la pertinence sont notés sur une échelle de notation à 6 points : 6 = Très satisfaisant (HS), 5 = Satisfaisant (S), 4 = Modérément satisfaisant (MS), 3 = Modérément insatisfaisant ( MU), 2 = Insatisfaisant (U), 1 = Très Insatisfaisant (HU). La durabilité est notée sur une échelle à 4 points : 4 = probable (L), 3 = modérément probable (ML), 2 = modérément improbable (MU), 1 = improbable (U) [↑](#footnote-ref-3)
4. L’unité mandatrice est tenue d’effectuer les paiements à l’équipe de l’EF dès que les conditions prévues dans les TdR sont remplies. Si une discussion continue oppose l’unité mandatrice à l’équipe de l’EF quant à la qualité et à l’exhaustivité des derniers éléments livrables, le conseiller régional S&E et la direction du fonds vertical doivent être consultés. Si nécessaire, la haute direction de l’unité mandatrice, l’unité des services d’achat et le bureau d’appui juridique seront également informés afin qu’une décision puisse être prise quant à la rétention ou non du paiement de tout montant qui pourrait être dû à l’évaluateur ou aux évaluateurs, à la suspension ou à la résiliation du contrat et/ou au retrait du contractant concerné de toutes les listes pertinentes. Pour plus de détails, voir la Politique du PNUD en matière de contrat individuel :

   <https://popp.undp.org/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/UNDP_POPP_DOCUMENT_LIBRARY/Public/PSU_Individual%20Contract_Individual%20Contract%20Policy.docx&action=default> [↑](#footnote-ref-4)
5. Le recrutement des évaluateurs doit se faire conformément aux directives relatives au recrutement des consultants dans le POPP <https://popp.undp.org/SitePages/POPPRoot.aspx> [↑](#footnote-ref-5)
6. <https://intranet.undp.org/unit/bom/pso/Support%20documents%20on%20IC%20Guidelines/Template%20for%20Confirmation%20of%20Interest%20and%20Submission%20of%20Financial%20Proposal.docx> [↑](#footnote-ref-6)
7. <http://www.undp.org/content/dam/undp/library/corporate/Careers/P11_Personal_history_form.doc> [↑](#footnote-ref-7)
8. Le rapport ne devra pas excéder *40* pages au total (sans compter les annexes). [↑](#footnote-ref-8)